

# Accompagner Le Handicap Psychique en I sère



**LETTRE AUX ADHERENTS N° 13**

**janvier 2007**

## **Le mot du Président**

*En ce début d'année, je ne saurais « oublier » la tradition des Vœux, même si cette habitude peut nous sembler parfois un peu trop rituelle, un peu trop impersonnelle (ah ! les listes de diffusions...) pour être tout à fait sincère. Les patients, suivis au fil des années, m'ont toujours répondu qu'il ne leur semblait jamais superflu de leur souhaiter une BONNE SANTE, surtout lorsque je me laissais aller à leur demander de façon évidemment très maladroitement quel était leur vœu le plus cher pour la nouvelle année... Ils l'ont toujours fait sur un ton indulgent, du genre « que croyez-vous docteur ? » mais avec une telle évidence que je me suis souvent senti un peu honteux de ma légèreté, de mon insouciance, de mon manque de compréhension.*

*C'est donc vers tous ceux qui souffrent des conséquences d'un handicap psychique que vont aujourd'hui mes vœux les plus sincères de bonne santé et de réussite personnelle. Je pense également à leurs proches.*

*Je tiens, aussi, aujourd'hui à remercier du fond du cœur tous ceux qui ont contribué en 2006 à la mise en place de nouvelles structures ou de nouveaux projets qui aideront*

*d'avantage encore les utilisateurs. Je pense particulièrement au « Club-GEM » et au « nouveau SERDAC ». Je souhaite une belle réussite en 2007 à ces structures, et un bel épanouissement personnel à ceux qui les fréquentent et qui les portent. Pour les adhérents, administrateurs et les professionnels de l'ALHPI, tous mes vœux de PLEINE et BONNE SANTE !*

*Patrice Baro*

## **DU NOUVEAU AU SERDAC**

Le SERDAC, service d'accompagnement à la vie sociale, évolue en **service d'accompagnement médico-social**.

Un nouvel agrément permet à ce service l'accompagnement de 30 nouvelles personnes sur l'agglomération grenobloise par une équipe médico-sociale. Des infirmières, un médecin psychiatre, du temps supplémentaire de psychologue et de personnel administratif vont compléter l'équipe existante. Cela va permettre à ce service de proposer aux personnes, pour qui cela sera nécessaire, un accompagnement plus étoffé, assuré par des personnels de formation sanitaire et sociale. ...suite p.6



Le 14 décembre dernier, le vernissage du CD "D'ICI ET D'AILLEURS" produit par le SAJ **Antre-Temps** a eu lieu à l'espace Victor Schoelcher de Seyssins. L'accueil réservé par M. Ensenat, le responsable du lieu, a été remarquable, et nous remercions la municipalité de Seyssins.

112 personnes ont assisté à la projection du film et admiré l'exposition des œuvres qui ont servi au montage vidéo. Un formidable résultat qui a ému chaque spectateur. Un travail riche et conforme aux valeurs que prône Antre-Temps : La "mixité psychique" dans le cadre de la "prestation de compensation du handicap."

Cet après-midi de décembre 2006 a été l'aboutissement de nombreux mois de travail, et nous rendons hommage à toutes les personnes qui ont contribué et œuvré à quelque niveau que ce soit, pour que ce "produit" aux allures et au contenu très professionnels puisse voir le jour.



Réalisé avec le soutien des associations UNAFAM, FNAP-PSY et QUI SCHIZO'OUI, "**schizosedire.com**" s'inscrit dans une volonté de renforcer l'information des patients, de leur entourage et du grand public sur les schizophrénies. et leur prise en charge. Le site est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002.

Le projet "schizosedire.com" est né d'une nécessité exprimée par les patients et leurs familles d'améliorer l'information sur la pathologie et sa prise en charge. Son objectif est de permettre, à tout type de public, de trouver des informations pratiques, scientifiques et environnementales sur la schizophrénie. Le site a été initié avec le soutien d'un conseil scientifique composé de psychiatres et d'infirmiers et de trois associations de patients, dans une démarche commune: favoriser l'acceptation sociale, contribuer à améliorer la qualité de leur prise en charge et faciliter l'accès aux soins.

En page d'accueil, "la charte de l'usager en santé mentale" donne le ton: "*L'usager en santé mentale est une personne qui doit être traitée avec le respect et la sollicitude dus à la dignité de la personne humaine*".

Le site Internet "**schizosedire.com**" s'inscrit dans le programme d'action "schizosedire", destiné à sensibiliser le grand public sur les schizophrénies et leur prise en charge.

B.L. - In Le Journal de Nervure, Paris  
Novembre 2002

Sur ce site, les principaux thèmes :

"**Comprendre**": apporte des réponses simples aux questions qui peuvent se poser sur les schizophrénies (les symptômes, la prise en charge). Elle délivre aussi des informations pratiques, adaptées au quotidien des patients et de leur famille.

"**S'exprimer**": cette rubrique propose des témoignages de patients, de familles et de soignants confrontés aux schizophrénies. Elle présente une galerie d'œuvres d'art issues de la Collection du centre d'études de l'expression de l'hôpital Saint Anne à Paris.

"**Agir**" : met l'accent sur une action ou un événement. Ce mois ci, elle présente les résultats de l'enquête de l'Institut Litty et d'Ipsos qui portent sur l'image de la schizophrénie auprès du grand public.

Le carnet d'adresse propose, région par région, dans toute la France, les coordonnées utiles dans le domaine de la santé mentale (associations de patients, centres de prise en charges, organismes sociaux...).

Enfin, **cinq brochures** de la collection Schiz'osedire sont téléchargeables :

*C'est étrange autour de moi, Je prends un neuroleptique, Mon fils / ma fille est en crise, Je me soigne près de chez moi, La schizophrénie, ça se soigne.*

Le **12 décembre**, pour la première fois, les associations des handicapés psychiques ont manifesté dans la rue.

L'UNAFAM, l'ALHPI et le GEM se sont retrouvés aux côtés des autres associations de Handicapés dans les rues de Grenoble.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'APF du 21 novembre 2006

Ressources des personnes en situation de handicap. Les véritables engagements du gouvernement

**Suite aux annonces faites par le gouvernement concernant la question des ressources des personnes en situation de handicap, l'APF tient à souligner l'exacte portée des mesures annoncées.**

Le complément ressources - de 160€ environ -, annoncé la semaine dernière, a en fait été créé en juillet 2005 pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ne pouvant travailler.

> L'annonce du gouvernement au sujet de ce complément concerne donc seulement certains bénéficiaires de pensions d'invalidité : ceux qui ont droit au Fonds Spécial d'Invalidité.

L'attribution de ce complément ressources posait déjà problème puisque son octroi aux personnes touchant l'AAH était subordonné à une série de critères : avoir un logement indépendant et une capacité de travail de moins de 5%.

> Le gouvernement a accepté de revoir la définition de la capacité de 5% de travail. Il charge le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPPH) de lui faire une proposition à ce sujet en février 2007 au plus tard.

Quant à la demande de suppression du critère de logement indépendant, ce critère est maintenu mais assoupli : le gouvernement propose de considérer que le fait de payer un loyer atteste d'un logement indépendant.

**Toutes les autres revendications – notamment celle de revalorisation de l'AAH et des pensions d'invalidité – ont été repoussées, charge au CNCPPH d'élaborer et de proposer un projet de refonte globale de la question des ressources pour mars 2007.**

**Pour l'APF, le combat pour un revenu d'existence décent est donc loin d'être terminé !**

**APF (Association des Paralysés de France)**

## Côté GESTION : LES ATOUTS DU GROUPEMENT 5

Les grosses associations médico-sociales bénéficient de ce que l'on appelle des « **Frais de Siège** », autrement dit, d'une dotation qui leur permet de financer un certain nombre de postes généraux : Directeur, secrétariat, par exemple qui servent à l'ensemble des Etablissements et Services, mais n'émargent pas directement à leur budget. Cela leur permet de monter des projets nouveaux sans surcharger les équipes. Les petites et moyennes associations médico-sociales n'en ont pas.

Dans un souci d'efficacité, de qualité dans la gestion, au meilleur coût, le Conseil Général a facilité la création d'un « **Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale** » (GCSMS), par 5 associations gestionnaires de structures : l'Alhpi, La Villa Claude Cayeux, l'Association de Santé Mentale de l'Isère (ASMI), ARIA et Sésame Autisme Dauphiné-Savoie (SADS).

Ce **Groupe5**, dirigé par Mme Marlène Lévy, s'est traduit par la **mise en réseau des professionnels de chaque structure** :

- Les comptables disposent désormais d'outils de travail commun (logiciels de comptabilité permettant de répondre aux obligations légales, de paie adapté aux conventions collectives du secteur médico-social, de budget) ;

- d'une analyse commune des difficultés grâce aux formations communes sur les nouveaux outils comptables et rencontre avec les différents commissaires aux comptes et experts comptables de chaque structure ;

- d'compétences transversales à chaque structure ce qui permet les remplacements d'urgence des comptables.

- Pour les chefs de service, le Groupe5, c'est aussi la possibilité d'utiliser les mêmes trames de contrats de travail, échanger sur leurs outils de travail (planning de travail, obligations issues de la loi 2002 : livret accueil, conseil de la vie sociale, règlement de fonctionnement, etc.), Comparer les différents modes d'organisation du temps travail (gestion des 35H, des jours de RTT, etc.).

Le « **Club GEM** » de Grenoble s'associe à une **action nationale de la FNAP-PSY** (Fédération Nationale des Associations d'(ex)Patients de la psychiatrie) qui propose deux journées portes ouvertes des GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) les 26 et 27 janvier.

Le Club vous propose de venir fêter la nouvelle année autour d'une galette des rois. Ce sera l'occasion de voir plus concrètement l'ambiance qui règne au sein du GEM et de continuer nos échanges.

**vendredi 26 et samedi 27 janvier de 14 h à 18h**  
Au 64 avenue Jean Perrot à Grenoble T. 04 76 54 52 92



## Le GEM s'enracine

Vous avez été nombreux à répondre à l'invitation pour la journée de présentation du GEM, le 30 novembre. Il y avait, bien entendu, les représentants des institutions et associations partenaires, Mme Baudru (UNAFAM), Mme Arnaud (RéHPI) M. Goutenoire (ODPHI), Mme Frossard (Ville de Grenoble), mais aussi des personnes de tout horizon touchées elles-mêmes par le handicap psychique ou leurs familles, amis, soignants, travailleurs sociaux... La fréquentation croissante du GEM depuis cette date est une belle preuve que, grâce aux adhérents, familles et professionnels, l'information circule de bouche à oreille.

Le cœur du GEM est en train de se constituer de quelques adhérents qui investissent les lieux et ont envie de prendre des responsabilités, de partager, d'échanger. Les idées fusent, les débats sont animés, des questions se posent sur la place et la responsabilité de chacun. Cette construction commune engendre du dynamisme dans le groupe.

Pour le GEM, l'année 2007 sera consacrée à mûrir et trouver un rythme de croisière sans perdre pour autant cette énergie initiale.

**Christine Rouvière**

Couverture du CD  
« D'ICI ET D'AILLEURS »



J'ai choisi de retracer des faits précis pour "illustrer" que la violence de certains patients lors d'une hospitalisation n'est vue que de manière péjorative. On ne parle qu'exceptionnellement de la violence que les patients ressentent lors d'une hospitalisation.

Je vivais dans un appartement en ville, j'ai eu des délires importants, des confusions. Aussi, j'écoutais de la musique très fort. Les voisins ne le supportaient plus. Un voisin alcoolique et alcoolisé m'avait menacé avec son fusil pour faire baisser le son. On a demandé à ma famille de me faire hospitaliser, un médecin généraliste a signé l'hospitalisation. Il est bien évident que dans l'état dans lequel je me trouvais, je ne pouvais pas être consentante pour être hospitalisée.

Plusieurs ambulanciers sont venus me chercher. Au vu de mon désaccord, j'ai été attachée par les mains et les pieds et conduite à l'hôpital. Ma colère n'a fait que me donner plus de force pour lutter contre cette décision. En arrivant à l'hôpital, où je luttais encore contre cette décision, les soignants m'ont mise en chambre d'isolement - aujourd'hui dite "chambre d'apaisement" - en m'attachant les mains et les pieds. Cet enfermement m'a semblé très long. Comme je refusais la prise de traitement, on m'administrait des piqûres pour « m'apaiser » et voir après. Je me souviens n'avoir vu les soignants et le médecin que pour m'administrer le traitement du fait d'être hospitalisée pour délires. Cette façon de faire n'a fait que faire ressurgir un traumatisme subi quelques années auparavant après un accident de voiture, un médecin des urgences de l'hôpital avait recousu à vif, sans anesthésie locale, toutes les plaies de mon visage dues à l'éclatement du pare-brise

*Je ressentais violemment "l'in-justesse" qu'un plan aussi dur ait été mis en place pour me faire hospitaliser.*

Mon état avait besoin de soins, d'attentions, d'écoute : j'étais en grande souffrance. Je n'avais pas besoin d'être attachée violemment. Le corps médical a des protocoles qui évoquent, pour certains comme celui-ci, l'irrespect et la non-humanité. Une personne en délire, qui ne peut être consentante pour une hospitalisation, ne sera que plus traumatisée par tout ce qui est mis en place. L'équipe médicale recevant le patient est mise en condition pour " l'accueillir " avec le renfort nécessaire, étant d'avance sur le pied de guerre avec les contentions etc...

Comment la personne ne pourrait-elle pas ressentir une violence extérieure ? Elle arrive dans un univers inconnu, avec une grande souffrance, paniquée. Où se trouve alors la violence ?

Il me semble que les équipes ne se sont que trop peu penchées sur " l'accueil " des personnes en crise et n'ont toujours pas trouvé d'autres solutions que les contentions, la chambre d'isolement. L'hôpital est un lieu où justement l'être humain a besoin d'accueil, d'écoute, de soin, de confiance, de compréhension.

Après la crise, j'ai eu toutes les difficultés à accepter l'hospitalisation, ressentant une honte très grande. J'ai culpabilisé sur tout ce qui s'est passé, me heurtant à des interrogations. Ma souffrance était d'autant plus accentuée que j'ai eu beaucoup de difficultés à l'exprimer. J'oscillais entre le fait de la dire ou pas, craignant de ne pas être saisie.

*Avant d'être un patient avec telle pathologie, tel protocole médical, je suis un être humain à part entière et ne devrais pas avoir droit à des situations aussi dégradantes.*



Un des tableaux de l'exposition  
Les originaux sont riches de couleurs

Dans ce fait précis, la personne la plus dangereuse était plutôt le voisin alcoolique avec son fusil pour faire cesser la musique. Cette personne n'a jamais été remise en cause sur sa manière " si tolérante " de faire cesser la musique.

**A vous soignants**, n'oubliez jamais que dans ce genre d'hospitalisation, vous avez un individu dans vos mains, avec un corps en souffrance, un coeur qui saigne, et que vous ne savez pas ce que la personne a vécu.

**A vous décideurs**, n'oubliez pas que les soignants ont besoin de plus de moyens humains dans les services, d'une formation spécifique et de séances de régulation, mais pas d'agents de sécurité.

**Irma**

Avec l'aimable autorisation de « l'Autre Regard » à Rennes que nous avons présenté dans la Lettre n°12

## Ne sommes nous pas nous aussi dans le déni de la réalité psychique ?

Il est certainement caricatural de poser la question de façon abrupte : « faut-il que la personnes handicapée s'adapte à son environnement ou que son environnement s'adapte aux personnes handicapées. Le seul mérite de la question, c'est qu'elle oblige en envisager les deux côtés de la dite relation : personne handicapée/environnement et environnement/personne handicapée.

Malgré les traitements qui l'aide à se stabiliser, des difficultés d'ordre psychique dues à la maladie subsistent. A cet handicap s'en surajoute un autre d'ordre social.

L'environnement social de la personne handicapée psychique : la société en général, mais aussi bien souvent la famille, les amis, les soignants, les travailleurs sociaux sous-estiment ses incapacités et paradoxalement sous-estiment également ses capacités.

Les capacités sont souvent réputées absentes de façon permanente et définitive alors qu'elles sont souvent évolutives, intermittentes et de façon aléatoire, il n'empêche qu'elles sont réelles : la compréhension, l'analyse de sa situation, du ressenti d'autrui à son égard, le désir d'agir, les goûts, les savoirs. Du temps où le prêt à porter n'existait pas, cette remarque m'avait paru particulièrement pertinente : « Savez-vous qu'elle est la personne la plus intelligente que je connaisse ? C'est mon tailleur, car chaque fois qu'il me voit, il reprend mes mesures. »

L'incapacité la plus souvent sous-estimées est la fatigabilité. Les stratégies de contournement des dysfonctionnements épuisent les énergies. Les effets secondaires des médicaments usent à la longue.

La Rédaction

### Les self-help

Une possibilité remarquable, en terme de relation et d'apprentissage, d'être en relation directe avec des personnes handicapées psychiques, ne pas affabuler à leur sujet, réaliser que la maladie ne gomme pas la personnalité unique de chacun ; hypertrophie de qualités. On a les qualités de ses défauts et les défauts de ses qualités.

L'absence de technicité des bénévoles peut être un avantage.

La relation n'est pas encadrée par une grille de lecture.

Les Club-GEM (groupe d'entraide mutuel) appellent à une notion de pair-émulation que l'on retrouve dans les groupes d'alcooliques anonymes, les conseils municipaux d'enfants, les groupes de paroles, les relais santé Emmaüs, ATD-Quart Monde...

La participation des usagers entraîne :

- une application novatrice du rapport usagers/professionnels ou bénévoles vers un rapport démocratique tel qu'exigé dans la loi contre les exclusions et notamment la loi 2002-2 ;
- une autre organisation institutionnelle : espaces d'expression, de formation des usagers : entraide, stimulation, émulation entre les pairs ;
- une co-animation, co-responsabilité ;
- des démarches de co-formations mutuelles entre usagers et professionnels/bénévoles ;
- la création de filières spécialisées selon les publics peut créer d'autre types d'exclusions. La lutte contre les exclusions dans une optique d'inclusion consisterait-elle à faire évoluer les services publics de droit commun plutôt que de créer des filières spécialisées selon les publics ? Il n'y a pas de solutions uniques mais plutôt des solutions complémentaires et qui s'interpellent les unes les autres. Ne pas nier les différences, ne pas les dresser comme des discriminations.



« Usagers de la psychiatrie : de la disqualification à la dignité. L'advocacy pour soutenir leur parole. » Martine Dutoit-Sola et Claude Deutsch. ERES Mai 2001  
 Pour en savoir plus : <http://advocacyfrance.com> -  
 Ce site donne notamment des liens internationaux qui permettent de découvrir d'autres pratiques.

**Réunions d'information sur les dispositifs d'Antre-Temps (SAJ) pour le premier semestre 2007**  
**les jeudis à 10h30 : 1<sup>er</sup> mars, 26 avril, 14 juin.** Elles ont lieu à **Antre-Temps Sassenage**. Elles s'adressent aux personnes intéressées par la fréquentation des dispositifs d'Antre-Temps, et également aux familles et aux professionnels des différents services désireux d'obtenir une première **information générale** sur le fonctionnement du service, et les contenus proposés.  
 Les situations individuelles ne sont pas abordées dans ce cadre d'information collective.  
 Il est nécessaire de s'inscrire à ces réunions, en prenant préalablement contact avec le secrétariat d'Antre-Temps (04 38 26 00 10) qui enverra ensuite un courrier de confirmation et tous les renseignements utiles.



Suite p.1 ...Au travers d'un accompagnement individualisé, qui prend en compte l'environnement et le contexte de chacun, le SERDAC a toujours pour mission de **permettre et favoriser le maintien à domicile** des personnes. Les projets établis avec chaque personne accompagnée sont toujours concertés avec son équipe de soins ou son médecin psychiatre.  
 Depuis la mise en place de la MDPHI (Maison départementale des personnes handicapées de l'Isère) une notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) est nécessaire pour être accompagné par le SERDAC.  
 Pour plus de renseignements, le SERDAC reçoit, **sur rendez-vous**, les personnes intéressées (personnes concernées, familles, professionnels) pour des entretiens d'informations. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h sauf le mercredi matin et le samedi après-midi. **T. : 04 76 26 07 31.** Le **SERDAC** est situé **12 Rue des Pies à Sassenage**. L'accueil est assuré dans de nouveaux bureaux au 3<sup>ème</sup> étage.  
 Il est à noter que le SERDAC ouvrira des antennes sur le **NORD ISERE** en 2007 et 2008. **Suzel Sabatier**

**ALHPI**  
**BULLETIN D'ADHESION 2007**  
**Pour soutenir notre action venez rejoindre nos adhérents**

Association Loi de 1901 - Organisme d'intérêt général  
 Mme, Mlle, M., .....  
 Adresse .....  
 Code Postal ..... Ville .....  
 Tél. : .....  
 email : .....

J'adhère à l'ALHPI, je cotise pour l'année 2007 :  
 1<sup>er</sup> adhérent de la famille : 15 €uros  
 2<sup>ème</sup> adhérent de la famille : 7 €uros  
 Don de : 15€ 30€ 45€ autre : .....€  
 Fait .....,le.....  
 Signature  
 Chèque de : .....€ à l'ordre l'Alhpi.

**A renvoyer au siège : ALHPI -  
 Lieu-dit Romant  
 38650 Saint Paul les Monestier**

**Dès à présent noter dans votre agenda**  
**Notre Assemblée Générale,**  
**le mercredi 18 avril 2007 à 19 h 30**  
**à l'IFTS, 3 avenue Victor Hugo à Echirrolles**  
**Elle sera précédée d'un exposé de l'Association Alpes Administration (association les 3A) à 18h15**

- **Réforme des tutelles** : après 12 ans d'envol, y a-t-il un pilote dans l'avion ?, par Guillaume GRANDJEAN et Odile MANCHE
- **ASAT** : Accueil, Soutien, Aide aux Tuteurs familiaux, un service créé par pour aider les tuteurs et curateurs familiaux à mettre en place ou résoudre les difficultés liées à leur mandat de protection, par Guillaume GRANDJEAN

**L'exposition et le film** (20 minutes) qui ont accompagné la sortie du CD "D'ICI ET D'AILLEURS" sont disponibles et prêtés gratuitement. Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat d'Antre-Temps au 04 38 26 00 10

**ALHPI—Accompagner le Handicap Psychique en Isère**  
**Siège social : Foyer Romant—Lieu dit Romant—38650 St Paul les Monestier**  
 Téléphone : 04 76 34 08 41 fax : 04 76 34 05 24 Mail : romant@alfainfo.net  
**Bureaux du SERDAC et de Antre-Temps : 12 rue des PIES, 38360 SASSENAGE**  
**SERDAC** : Tél. 04 76 26 07 31 fax : 04 76 26 10 88 Mail : serdac@alfainfo.net  
**Antre-Temps** : Tél. 04 38 26 00 10 fax : 04 76 26 10 88 Mail : at@alfainfo.net  
 Net : www.alhpi.com